

Séance extraordinaire du 29 octobre 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce vingt-neuvième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit à dix-huit heures quarante-deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2018-07-34

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Monsieur David Gagné, conseiller en patrimoine du Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme, effectue la présentation du dossier de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis, maison Rodolphe-Audette).

CV-2018-07-35

Prononcé de la décision concernant la démolition de l'immeuble situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-180-R-1](#)

ATTENDU la décision prise par le comité de démolition le 3 juillet 2018 autorisant la démolition de la maison Rodolphe-Audette, située au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis) ;

ATTENDU que cette décision a été portée en appel le 30 juillet 2018 ;

ATTENDU que l'audition de l'appel a été tenue le 24 septembre 2018 et à cette occasion un mémoire a été déposé et cinq personnes sont intervenues ;

ATTENDU que cette audition n'a apporté aucun nouvel élément au dossier ;

ATTENDU que l'avenir du projet de la maison Rodolphe-Audette a été soumis récemment à la population lors de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis et que plus de 400 personnes ont participé aux diverses consultations publiques tenues en 2015 et 2017 ;

ATTENDU que, pour la maison Rodolphe-Audette, le Programme particulier

d'urbanisme du Vieux-Lévis stipule les éléments suivants :

- « *l'état de vétusté de la résidence sera analysé et une décision justifiant la démolition ou non du bâtiment sera rendue par le comité de démolition. Advenant la démolition de la maison Rodolphe-Audette, en raison de son état de vétusté avancé, il est recommandé que le projet de remplacement reproduise le gabarit, la volumétrie et les attributs architecturaux du bâtiment* » ;

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De confirmer la décision du comité de démolition rendue le 3 juillet 2018 autorisant la démolition de l'immeuble situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis), et ce, pour les motifs suivants :

- l'état de vétusté avancé du bâtiment, appuyé et confirmé par l'étude récente de Génie + ;
- les coûts prohibitifs pour la rénovation, la restauration et la remise en état de la structure du bâtiment ;
- l'absence de projets significatifs pour la sauvegarde de l'immeuble présentés par le milieu ;
- l'inhabitation de l'immeuble depuis 1998 ;
- la sécurité des lieux.

De s'assurer que le projet de remplacement sur le lot spécifique de la maison Rodolphe-Audette respectera les grandes orientations du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-07-36

Embauche d'un directeur du Génie [Document d'aide à la décision GCH-2018-070](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'embaucher monsieur Pierre Lefèvre à titre de directeur du Génie, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-07-37

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2018-07-38

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par Isabelle Demers

À 19 heures 56, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
